



Bourg-en-Lavaux
Conseil communal

REGISTRE DES INTÉRÊTS

DÉCLARATION

Nom : Noël

Prénom : Mathias

Groupe : Vert et ouvert

Base légale	Intérêts
Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau :	
a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ;	Étudiant à Hepia, Genève Collaborateur scientifique, atelier 11A, bureau de biologiste
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ;	
c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ;	
d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	Conseiller communal, membre du bureau du conseil
Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement.	
Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller.	
Le registre des intérêts est public	

Lieu et date : Aran, 19.08.2026

Signature :